

## Le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle adopte le budget 2025

---

Mont-Laurier, le 6 décembre 2024 – C'est lors de sa séance du 27 novembre dernier que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) a adopté son budget pour l'année 2025, totalisant un montant de 12 526 638 \$, dont 3 907 967 \$ sont à la charge des 17 municipalités via les quotes-parts et 8 618 671 \$ sont financés par différents services rendus, revenus de location et programmes gouvernementaux.

Afin d'établir et de maintenir à jour le rôle d'évaluation foncière, de procéder aux inspections et de répondre aux demandes de révision, 15 % des prévisions budgétaires sont attribuables aux services rendus du service d'évaluation foncière.

Visant la réalisation du mandat du service de gestion intégrée des ressources naturelles qui consiste, entre autres, en la mise en œuvre du Programme d'aménagement durable des forêts, 5 % du budget y sont attribuables.

Le service de l'aménagement du territoire a pour mission d'assurer une mise en valeur de la MRCAL par un aménagement et un développement cohérents et réfléchis, en plus de créer un milieu sain, attractif et stimulant dans le respect des grandes orientations d'aménagement. Il réalise, notamment, des mandats en matière de gestion des forêts privées, du territoire public et des baux de villégiature, déploie le plan de développement de la zone agricole, le plan climat et le plan régional des milieux humides et hydriques, pour ne nommer que ceux-ci. Pour y parvenir, 18 % du budget sont imputables à ce service.

Le service de l'administration générale répond à différentes obligations, mandats et responsabilités, dont la sécurité civile et incendie, le déploiement d'Internet haute vitesse, la stratégie d'attractivité du territoire, les programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat, la coordination du comité jeunesse AD\_Vision, la gestion des matières résiduelles et des cours d'eau, le transport collectif et la vente pour défaut de paiement de taxes pour 16 municipalités. Afin de réaliser ces engagements, ce sont 34 % des prévisions budgétaires 2025 qui y sont attribués.

En ce qui concerne l'amélioration et l'entretien du parc linéaire le P'tit Train du Nord, incluant les gares, la réalisation des mandats de l'agente de développement culturel et du territoire dans le cadre de l'Entente de développement culturel conclue entre la MRCAL et le ministère de la Culture et des Communications, et les activités liées au patrimoine immobilier, 12 % du budget 2025 sont alloués.

Les activités de la cour municipale, dont la gestion des constats en matière pénale liés aux infractions aux différents règlements municipaux et des constats émis par la Sûreté du Québec (SQ) sur les chemins municipaux ou les routes numérotées traversant les municipalités, représentent 5 % des prévisions budgétaires.

Finalement, la MRCAL a compétence en matière de développement économique et de promotion touristique du territoire. Pour répondre à ces mandats, elle a délégué ses compétences au CLD d'Antoine-Labelle (CLDAL). Ainsi, le CLDAL s'engage à favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat de la MRC. Ce sont 11 % du budget 2025 qui sont destinés au développement économique et à la promotion touristique du territoire.

Le budget 2025 est financé à 41 % par les subventions des différents programmes gouvernementaux, à 28 % par les services rendus, les revenus de location et autres revenus et, finalement, à 31 % par les quotes-parts des 17 municipalités du territoire. Sur les comptes de taxes des citoyens, le coût des quotes-parts représente 0,0472 \$ du 100 \$ d'évaluation, comparativement à 0,0524 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2024.

Notons également que la richesse foncière de la MRC d'Antoine-Labelle totalise 8 276 589 070 \$ pour l'année 2025, comparativement à 7 177 995 385 \$ en 2024, soit une augmentation d'environ 15 % causée en grande partie par la révision et la rééquilibrage des rôles de la Ville de Mont-Laurier, des municipalités de Lac-des-Écorces et de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.

### **Territoires non organisés**

En ce qui concerne l'adoption du budget pour les territoires non organisés (TNO) pour l'année 2025, celui-ci présente une augmentation globale des dépenses de 3,42 %. Ces augmentations sont principalement dues à l'augmentation des frais pour les mesures en matière de sécurité civile et publique. Le taux de la taxe foncière générale sera diminué de 0,01751 \$ par 100 \$ d'évaluation, pour être amené à 0,42142 \$ par 100 \$ d'évaluation.

– 30 –

Source : Billie Piché  
Coordonnatrice aux communications  
819-623-3485 poste 123  
b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca